



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1725-21 ET 1734-22

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant :

Que lors d'une séance tenue le 15 février 2022, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1725-21 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'agrandir la zone H-223 à même la zone MS-228.

Que lors d'une séance tenue le 15 mars 2022, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1734-22 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les normes relatives aux stationnements intérieurs.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Les présents règlements sont également disponibles pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et font suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 4 avril 2022, soit à la date de délivrance des certificats de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 5 avril 2022.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques